

COMMUNE DE LAURENS  
34480

## Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2015 COMPTE RENDU

**Présents :** Madame ABBAL Marie.  
Messieurs ANGLADE François, BRAL Amédée, LAFFOND Patrice, LUCAS Yves, ROMERO Jacques,  
ROUQUIÉ Marcial, WOHMANN Bertrand.

**Procurations :** Madame BRISSON Isabelle pouvoir à Monsieur LAFFOND Patrice  
Madame CONSTANTIN Corinne pouvoir à Monsieur ROUQUIE Marcial  
Madame FARDEL Rose-Marie pouvoir à Monsieur ROMERO Jacques  
Madame FORGET Alisson pouvoir à Monsieur Yves LUCAS

Absents : Mesdames JALBY Geneviève, BOYER Odette, FUENTES Thomas (à partir de la délibération N°2015\_52)  
\*\*\*

**Madame Marie ABBAL est désignée secrétaire de séance.**

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 MAI 2015

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'UNANIMITÉ.

### PROJETS : MOTION SUR LES EOLIENNES

Rappel des faits : la Centrale Eolienne de Laurens avait déposé un permis de construire le 4 juin 2009 en vue de l'implantation de cinq éoliennes sur le lieu dit des Causses. Ce permis rencontrait un refus de la Préfecture de Région par arrêté n°2012-01-437 en date du 24 février 2012. La Centrale Eolienne de Laurens se portait devant le Tribunal administratif : le jugement n°1203593, en date du 22 mai 2014, annulait l'arrêté de refus de permis de construire et enjoignait la Préfecture de région de statuer à nouveau dans un délai de quatre mois. Or aucun nouvel arrêté préfectoral n'a été pris, la Préfecture de région ayant demandé un délai supplémentaire pour se prononcer. Aujourd'hui, de fortes présomptions portent à penser que ce nouvel arrêté serait favorable aux éoliennes.

C'est dans ce cadre, et après avoir rappelé ces faits, que le Maire a présenté une motion devant l'assemblée afin de recueillir la position du Conseil sur la question. Avant le vote, il a souhaité exposer son opinion, clairement contre le projet. Pourquoi ? notamment en raison de la pollution visuelle, de la dégradation du cadre de vie (sauvegarde d'un paysage et d'une nature remarquables, élément de qualité de vie pour les habitants, atout pour le tourisme), de la tranquillité du village (clans et rivalités que peut déclencher le projet au sein des villageois). , bref un projet « PUMA » (possiblement utile mais ailleurs). Monsieur Anglade ne remet pas en cause la pertinence des énergies propres, mais il ne le souhaite pas pour sa commune « Le projet ne serait pas bon pour le village ». Il a également proposé la constitution d'un mémoire de défense par une avocate spécialisée en droit administratif.

L'apport financier que représenterait cette implantation est pour lui à exclure de la réflexion « Nous n'allons pas nous prostituer pour des euros ». Il a rappelé la position de l'AOC Faugères, farouchement contre. Il a indiqué que le sujet ferait l'objet d'une motion au prochain conseil communautaire (avec a priori un vote contre le projet) et dans les différents conseils municipaux de la Communauté de communes des Avant Monts du Centre Hérault.

Monsieur Anglade a rappelé les éléments du projet (données fournies par la Centrale Eolienne) : hauteur du mât : 92,5 m, diamètre du rotor 92,5m, puissance unitaire : 2000 kw, production d'énergie estimée : 22 900 000 kwh/an, équivalence en consommation : environ 21 500 habitants, soit environ 9000 ménages (usages spécifiques électricité, hors chauffage électrique). Après divers échanges sur les chiffres avancés par la Centrale Eolienne concernant la production d'énergie estimée, et le nombre de ménages potentiellement desservis, chiffres contestés notamment par Amédée Bral, le débat s'est orienté vers la position à prendre par rapport aux éoliennes elles-mêmes, avec des divergences d'opinions, et des questions.

Concernant le mémoire de défense : « Pourquoi serions-nous les seuls à le payer ? »

Concernant la présence des éoliennes « Il est hors de question que nous ayons des éoliennes sur la commune », ou « C'est très français. On veut toute la technologie sans les contraintes »

Concernant les pollutions visuelles et sonores que représenteraient ces éoliennes dans le paysage « Elles dénatureraient complètement le paysage », ou « J'en ai vu sur un domaine. Elles étaient très jolies » ou bien encore « La proximité physique ne me gêne pas, mais j'appréhende plutôt le bruit »

Concernant les recettes financières « Combien ce projet rapporterait-il à la commune ? »

Concernant un plan B « Pourquoi ne pas investir dans un autre projet innovant ? une autre énergie propre type les panneaux photovoltaïques ? ».

En l'absence d'éléments financiers et de données techniques complémentaires, le vote de la motion est reporté après la présentation du projet par la Centrale Eolienne de Laurens prévue le 24 juin. Les conseillers ont été conviés à cette présentation. Monsieur Anglade ayant réaffirmé fermement son opposition, Monsieur Thomas Fuentes, favorable au projet, quitte la séance.

## TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT LE LIBRON ET SES AFFLUENTS : ADOPTION DU PROJET

Considérant l'opération 903 inscrite au budget primitif assainissement 2015, le Maire propose à l'assemblée d'adopter le projet d'une étude pour des travaux d'assainissement du Libron et de ses affluents. Le cahier des charges de la consultation des bureaux d'études sera élaboré par le SMVOL, Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron. L'intérêt de cette expertise sera de balayer les différents scénarii possibles depuis le chemisage jusqu'au renouvellement des canalisations, avec possibilité de modification du circuit du réseau et renaturation des berges. Vote à l'unanimité.

## CONSTRUCTION DE LA GARDERIE : ADOPTION DU PROJET –LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'OEUVRE

Considérant l'opération 9298 inscrite au budget primitif 2015,  
Le Conseil municipal adopte le projet et autorise le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre. Cette consultation se fera sur la base d'un règlement de consultation adoptant les critères de pondération suivants :

Libellé	
1- organisation et moyens	25%
2- réponse aux besoins	25%
3- cohérence du prix	50%

Vote à l'unanimité.

## TRAVAUX : MISE EN CONFORMITE DU BOULODROME – ADOPTION DU PROJET – CHOIX DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Le Conseil municipal adopte le projet de remise aux normes administratives, sécurité et accessibilité handicapés du boulodrome existant, et avalise les devis suivants :

- la proposition d'honoraires : Didier HUC, sis: 62 avenue Jean Moulin –Le Carré d'Hort Bloc C 34 500 BEZIERS en date du 19 mai 2015, pour un montant de 11 760 € TTC
- le devis de SELARL LUSINCHI, géomètre expert et associés sis : 7 Impasse Joseph Barrière 34 500 BEZIERS pour un montant de 1 608 € TTC
- le devis de SOCOTEC sis Espace Les Mazeranes ZAE Le Monestié 34 760 BOUJAN SUR LIBRON pour un montant de 2 112 € TTC.

Vote à l'unanimité.

Il est précisé qu'en parallèle de cette mise en conformité, un projet d'extension du parking devant le boulodrome est en cours d'examen.

## TRAVAUX : RUE DE LA TUILERIE – EFFACEMENT DU RESEAU ORANGE- ADOPTION DU PROJET- CONVENTION

Afin d'effectuer l'enfouissement des réseaux aériens rue de la Tuilerie, le Conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec Orange (montant de la prestation : 5011 € TTC) ainsi qu'à en assurer le suivi administratif, technique et financier.

Vote à l'unanimité.

## MANIFESTATIONS : FETE DU VIN- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SISTER CITIES

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention de 144 € pour rembourser les frais de repas des joueurs de rugby présents lors de la fête du vin du 30 mai.

## URBANISME : SERVITUDE DE PASSAGE PARCELLES D741/F472 -REGULARISATION

Le Conseil municipal autorise le Maire à intervenir sur un acte à recevoir par Maître Caroline Mas notaire à Autignac concernant la modification de l'assiette de la servitude du droit de passage existant sur la parcelle sise Commune de LAURENS originellement cadastrée secton D n°741 (divisée en D n°1575,1576,1577,1578) au profit de la parcelle F n°472, portant cette servitude de 4 à 3 mètres. (régularisation d'un acte d'urbanisme). Vote à l'unanimité.

## 6) ENVIRONNEMENT : MOTION DE SOUTIEN A L'ONF

Coup de tonnerre dans le monde forestier ! Un courrier du SNUPFEN solidaires fait part d'une prévision de forte augmentation des frais de garderie demandés par l'Etat aux 11 000 communes forestières lors de la prochaine loi de finances. Il est donc proposé aux conseillers d'adopter une motion de soutien à l'ONF, lui permettant notamment de continuer à assurer ses missions dans le cadre du prochain contrat Etat/ONF/FNCOFOR de la période 2016-2020. Vote à l'unanimité.

## 7) ASSAINISSEMENT : INTEGRATION DES SURCOUTS LIES AUX EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES DE LA REFORME ANTI-ENDOMMAGEMENT DES CANALISATIONS

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 « Grenelle 2 » et ses décrets d'application de 2014 ont engagé une réforme dite « réforme anti endommagement ». Son but est d'améliorer la cartographie des réseaux et de réduire les dommages causés aux réseaux lors des travaux. Les conséquences sont pour la Saur, notre prestataire en affermage, les suivantes : adhésion au guichet unique, nouvelles procédures pour la conduite des chantiers, amélioration progressive de la cartographie, prestations que la Société facture d'un surcoût de 472 € HT dans notre contrat.

Considérant que la Saur est de toutes façons dans l'obligation d'appliquer ces décrets, que l'exploitation du sous-sol relève de sa responsabilité, qu'il lui appartient d'assurer la sécurité des intervenants, des riverains, des biens, de l'environnement, le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse le paiement de ce surcoût.

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEFENSE PARAGRELE DU MURVIELLOIS ET DU SAINT-CHINIANAIS : RETRAIT DE LA COMMUNE DE CRUZY

Cotisation excessive, manque de volontaires pour les formations : le Conseil municipal de la Commune de Cruzy a délibéré pour demander son retrait du syndicat. Le Comité syndical a émis un avis défavorable à cette demande. Le Conseil municipal s'aligne sur la position du Comité syndical (unanimité).

### Relevé de décisions

-Achat : décision d'acheter à Media Plus communication le panneau plan de ville de la commune pour un montant de 500 € HT, suite à l'expiration du contrat de mise à disposition.

### Questions diverses

-Que va devenir la Maison du peuple ? Une consultation publique sera lancée via Internet, le bulletin municipal la Source et une boîtes à idées. Faut-il faire plusieurs propositions ? ou laisser ouvert ? Etablit-on un coupon réponse ? La question sera remise à l'ordre du jour au prochain conseil municipal.

-Eclairage du terrain de tennis : demande de précisions sur les horaires avec adaptation à l'activité et information de la population.

-Boîtier ERDF face à la boulangerie : intervention demandée en raison de la dangerosité.

-Demande des habitants du quartier de la Murelle : diminution de la vitesse de 50 à 30 km.h-1.

-Demande de personnes du lotissement le Carignan pour un stockage de ferraille : un courrier sera fait à l'intéressé.

-Grêle du 8 juin 2015 : peut-on reconnaître l'événement catastrophe naturelle ? Des renseignements seront pris auprès de la Préfecture.

-Présentation d'un projet de club house de tennis par Monsieur Anglade.

**Fin de la séance à 20h10.**

Le Maire  
François ANGLADE

